

# Ministère de la Culture et de la Communication

Préfecture de la région Franche-comté

Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

Service Musique et Danse  
03.81.65.72.38

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2012

### Annexe technique

## AIDE AUX COLLECTIFS, COMPAGNIES ET ENSEMBLES DE MUSIQUE PROFESSIONNELS PORTEURS DE CRÉATION ET D'INNOVATION MUSICALE

Aide à la structuration <sup>(1)</sup>

Aide au Conventionnement <sup>(1)</sup>

*(1) cochez la case correspondante*

\*\*\*\*\*

**NOM DU COLLECTIF, DE LA COMPAGNIE OU DE L'ENSEMBLE:**

.....

**NOM DU (DES) DIRECTEUR(S) ARTISTIQUE(S) :**

.....

*Si vous le jugez nécessaire, il vous est possible de joindre à ce dossier des documents complémentaires (programmes, enregistrements ...)*

Ce dossier est à retourner **dûment rempli**  
**avant le 31 OCTOBRE 2011**

à l'attention de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles,  
DRAC FRANCHE-COMTE  
7, rue Charles Nodier – 25043 BESANCON CEDEX

***Pour recevoir cette annexe technique par mail, merci de vous adresser au  
Service Musique et Danse - Tél. : 03.81 65 72 38***

## RAPPEL DU DISPOSITIF

Dans le cadre de sa politique en faveur de la création musicale, le Ministère de la Culture et de la Communication a mis en place en 2002 une nouvelle procédure d'aide aux collectifs, compagnies et ensembles de musique professionnels porteurs de création et d'innovation musicale.

Ce nouveau dispositif traduit la volonté du ministère de définir une démarche homogène et équitable au plan national, dans ses critères comme dans ses modes d'application. Il s'agit de favoriser l'aide aux projets et le soutien aux artistes et aux équipes professionnels qui accompagnent le développement de la création et de l'innovation en musique.

En application de la circulaire du 28 novembre 2002, cette procédure, qui a vocation à s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire, concerne depuis 2004 l'ensemble des régions dont la Franche-Comté.

Elle vise principalement les collectifs, compagnies et ensembles musicaux professionnels, porteurs de projets de création et d'innovation musicale, qui développent une démarche de :

- recherche de nouveaux répertoires,
- recherche dans l'approche et l'interprétation des répertoires,
- rencontres entre genres musicaux nécessitant une mise en œuvre particulière,
- recherche de nouvelles formes de concerts et de relations avec les publics,
- croisement entre disciplines artistiques et notamment productions scéniques (lyrique, théâtre musical).

**Trois types d'aide peuvent être sollicités :**

➤ **une aide au projet de création ou d'innovation musicale**

Sont prioritaires les projets qui embrassent tout le processus allant de la recherche et de l'écriture à la représentation publique, en passant par la phase de production proprement dite et par un accompagnement du projet en termes d'action culturelle.

➤ **une aide à la structuration**

Il s'agit d'une aide s'appliquant à l'ensemble de l'activité d'un collectif, d'une compagnie ou d'un ensemble de musique professionnels, et non pas à une seule production ou à un seul projet, afin de favoriser l'accompagnement et la qualification des ensembles en devenir. Elle peut représenter une étape de reconnaissance dans la perspective d'un conventionnement ultérieur.

➤ **un conventionnement**

L'Etat peut décider d'établir une convention pluriannuelle avec les ensembles, compagnies et collectifs dont le rayonnement national, la régularité professionnelle et les capacités de recherche, d'innovation, de création et de diffusion sont soulignés par les commissions régionales d'experts.

Ces aides sont accordées dans le cadre d'une procédure déconcentrée, après avis consultatif d'une **commission régionale d'experts** nommés pour trois ans par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles, et choisis parmi les professionnels du secteur, dans un souci de prise en compte de la diversité du champ géographique et du champ artistique.

En complément, dans le souci de couvrir l'ensemble du champ de la création et de l'innovation musicale en région, **des projets de résidences de compositeurs portés par d'autres structures** (conservatoires, écoles de musiques, orchestres, universités...) peuvent également être soumis aux commissions régionales. Dès lors, c'est à la structure portant le projet que l'aide pourra être accordée.



## ORGANIGRAMME DU COLLECTIF, DE LA COMPAGNIE OU DE L'ENSEMBLE

### PERSONNEL ARTISTIQUE :

**Nom du (des) responsables(s) artistique(s) :**

Joindre obligatoirement un CV précisant le statut professionnel (CDI, intermittent...).

**Nom des musiciens habituels du collectif, de la compagnie ou de l'ensemble :**

Joindre obligatoirement un CV précisant le statut professionnel (CDI, intermittent...).

Préciser l'(les) instrument(s) joué(s).

**Nom des musiciens invités ou participant occasionnellement aux projets du collectif, de la compagnie ou de l'ensemble en 2012 :**

Préciser l'(les) instrument(s) joué(s)

### PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :

Indiquez les personnes composant la cellule administrative et technique du collectif, de la compagnie ou de l'ensemble :

nom	fonction	statut <sup>(1)</sup>	date d'embauche

(1) permanent à durée déterminée ou indéterminée, intermittent, emploi-jeune...



**PROJETS D'ACTIVITES MUSICALES DE LA STRUCTURE EN 2012**

**ACTIVITÉ DE CRÉATION MUSICALE DE LA STRUCTURE EN 2012 :**

Indiquez le **nombre de créations musicales** programmées en 2012 : .....

Indiquez les **noms des compositeurs et les titres des œuvres** :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Joindre des éléments d'informations artistiques sur les œuvres et les compositeurs.*

**ACTIVITÉ DE DIFFUSION MUSICALE DE LA STRUCTURE EN 2012 :**

Indiquez le **nombre de concerts** prévus en 2012 :

	concerts déjà négociés	concerts en cours de négociation
à Besançon :	.....	.....
en Franche-Comté (hors Besançon) :	.....	.....
en France (hors Franche-Comté) :	.....	.....
à l'étranger :	.....	.....
<b>TOTAL :</b>	.....	.....

Précisez le **nombre de programmes différents prévus** : .....

Pour l'ensemble des activités de diffusion négociées, **listez par ordre chronologique, sur le tableau page suivante, les concerts déjà négociés** pour l'année 2012. Précisez, à la fin du tableau, **les concerts en cours de négociation**.

*(Il vous appartient de nous tenir régulièrement informés de l'avancement des concerts qui se réaliseront effectivement, en nous renvoyant le tableau à jour.)*

**PROJETS DE DIFFUSION DE LA STRUCTURE EN 2012**

Dates	Ville / Pays	Lieu	Programme (compositeur et titre des œuvres) <sup>(1)</sup>	Nombre de musiciens <sup>(2)</sup>	Collaborations artistiques <sup>(3)</sup>	Mode de production <sup>(4)</sup>

(1) préciser quand il s'agit de créations françaises (CF.) ou mondiales (CM)

(2) indiquer le nombre total de musiciens de l'ensemble participant au concert

(3) indiquer les collaborations éventuelles avec d'autres artistes : musiciens, plasticiens, danseurs, comédiens... (préciser leur nom ou structure)

(4) préciser le mode de production du concert : auto-production, vente, coproduction, coréalisation...

## **RÉSIDENCE MUSICALE DE LA STRUCTURE EN 2012**

**Votre structure est-elle en résidence en 2012**, dans un lieu de diffusion, une ville, une école de musique... ? Si oui, précisez :

- **Le lieu de résidence :**

- **La durée de la résidence :**

- **Les objectifs de la résidence :**

- **Les contenus de la résidence, en terme de création musicale, de diffusion musicale, d'actions de sensibilisation et de formation auprès des publics :**

- **Les partenaires de la résidence (préciser le cahier des charges de chacun) :**

- **Les moyens techniques mis à la disposition de votre structure par le lieu d'accueil (locaux de répétition, bureaux, moyens logistiques...) :**

***Si la résidence fait l'objet d'une convention, joindre une copie au présent dossier.***



## AUTRES ACTIVITÉS MUSICALES DE LA STRUCTURE EN 2012

Indiquez, ci-dessous, les autres activités envisagées par la structure pour 2012 : enregistrements de disques, éditions de partitions, concerts privés, autres... :

### **RAPPEL DES AIDES ANTÉRIEURES DRAC, s'il y a lieu :**

Années	Type d'aide (1)	Montant
2008		
2009		
2010		
2011		

(1) aide au projet (AP), aide à la résidence (AR), aide à la structuration (AS), conventionnement (C)